N° 169 — XXIIIe Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Dimanche 18 Juin 1911

REDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 13, près du théâtre du Fonteuy. — (Téléphone 051)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. » —

Les annonces sont reçues aux bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille, et à Paris, dans nos bureaux, 60, rue Taitbout

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A LILLE : N° 57

AVIS

A l'occasion des villégiatures, nous avons l'honneur d'informer nos lecteurs que nous délivrons des abonnements dits de vacances au prix de :

	1 mois	2 mois	3 mois
Nord et départements limitrophes ..... Fr.	1 75	3 25	5 »
Autres départements...	2 25	4 »	6 »
Etranger.....	3 »	6 »	9 »

Lire plus loin :

L'INCIDENT DE LA COMMISSION DES FÊTES DEVANT LE CONSEIL MUNICIPAL DE DOUAI

EN CHRONIQUE SPORTIVE : LE CIRCUIT EUROPEEN D'AVIATION ; LE DEPART.

EN 5e PAGE

Notre Conte : LE JOYEUX DÉCROTTEUR, *par JULES MOINAUX.*

Pêle-Mêle-Semaine

Je ne sais si vous avez été frappé par cette petite information parue il y a quelques jours, dans notre Chronique de Tourcoing : « Quatre mille neuf cents Tourquennois ont assisté dimanche aux représentations cinématographiques données dans la ville de Tourcoing. »

Ces quatre lignes en disent plus long que les plus minutieuses enquêtes sur la crise théâtrale. Il y a gros à parier que les 4900 spectateurs — sur 80,000 habitants — des cinématographes ne se fussent pas retrouvés dans une salle de théâtre, la pièce fût-elle jouée par des artistes de la Comédie Française ou de l'Opéra.

Nous avons publié, récemment, dans ce journal, une série d'interviews où les administrateurs et les critiques les plus qualifiés ont dit leur mot sur la question.

M. le Maire de Lille s'y déclara notamment partisan « d'une subvention de l'Etat qui permettrait aux grandes villes d'avoir de meilleurs artistes et de mieux meubler le magasin des décors. »

Il me semble pas que l'Etat, qui fournit déjà aux budgets de l'Opéra, du Théâtre Français et de l'Odéon, en y tapant « la masse des contribuables français, soit disposé à alimenter par surcroît la caisse des scènes de province.

Il pourrait, non sans quelque apparence de raison, faire remarquer aux édiles lillois que donner 70,000 francs, c'est bien peu pour encourager l'art dramatique et l'art lyrique, et qu'une aussi maigre subvention est presque une honte pour une aussi grande ville que la leur. Le problème reste encore à solutionner, en effet, depuis Harpagon et maître Jacques, de faire bonne chère avec peu d'argent.

Pour ce qui est de mieux meubler le magasin des décors », je ne pense pas qu'il faille attacher une trop grande importance, à cet aspect de la question — pour ce qui nous occupe, à savoir le moyen d'assurer dans des conditions honorables l'existence d'une saison théâtrale.

Sans doute, au point de vue purement esthétique et en même temps par respect de la vérité historique et des traditions, convient-il que la pièce soit jouée dans des décors adéquats à la beauté de l'œuvre représentée ou qui ne nous choquent pas par de scandaleux anachronismes. Mais ne croyez pas que le gros public y attache autrement d'importance et c'est, en province — c'est surtout à Lille où le spectateur était critique mais ne va pas ou presque pas au théâtre — c'est, dis-je, le gros public qui assure les recettes.

***

Non, il se passe au théâtre ce qui s'est passé dans le journalisme. Nous assistons à une évolution du goût et des mœurs du public, parallèle aux exigences, aux habitudes de la vie moderne. Nous vivons plus vite et plus intensément qu'autrefois. Le lecteur n'a plus ou ne prend plus le temps de lire dans les colonnes des journaux de longs articles dogmatiques. Il lui faut se mettre en un clin d'œil, au courant de ce qui se passe sur le globe : le point du jour, le scandale mondain, la crise nationale ou mondiale, pas trop longuement exposés mais coupés de titres qui agrichent le regard.

Il lui faut à forles doses, pourvu qu'ils soient aisément et rapidement assimilables, le rire et l'épouvante ; cinq minutes de joie avec les fredaines de Mme Benoit, la belle *indésirable*, et cinq minutes de frisson avec le récit de quelque atroce assassinat, ou de quelque épouvantable catastrophe.

Il nous faut à présent sans cesse du nouveau, — par petites tranches.

Et cela explique, avec la modicité du prix des places, le succès du cinématographe.

Certes, c'est humiliant pour le grand art, mais c'est un fait quand même que les films ont un plus gros succès populaire que la prose de M. Lavedan ou la musique de M. Massenet.

***

— Le cinématographe nous tue, disent les directeurs de théâtre.

Que ne se défendent-ils ? Que ne font-ils pas des Entimmastestirel ?

L'*Entimmastestirel*, ainsi que son nom l'indique — car je ne vous fais pas un seul insident l'injure de douter que vous ne sachiez le danois — est le « théâtre d'une heure. »

Les représentations n'y durent que cela. Comme vous le supposez, il ne saurait être question de représenter, en si peu de temps, le *Courrier de Lyon* ou l'*Hamlet* de M. Ambroise Thomas.

Non, on ne joue que des pièces en un acte. Il y a quatre représentations par jour : à 5 heures du soir, à 7 heures 1/4, à 8 heures 1/2 et à 9 h. 3/4. C'est comme à la foire : « On n'attend pas !... Le spectacle va recommencer !.... Entrez, suivez le monde ! »

Et le monde suit. Il paraît que ces théâtres horaires — il y en a à Malmoe et à Stockholm — ne désemplissent pas et font, à leur tour, une redoutable concurrence aux cinématographes.

J'allais oublier d'ajouter que le prix des places y est très réduit — ce qui n'empêche pas la recette journalière de dépasser celle d'une soirée ordinaire. A Rome, le théâtre d'une heure vient de s'acclimater : le *Teatro minimo* ne joue que des pièces en un acte ; l'entrée qui est de cinquante centimes, donne droit à une seule pièce. L'Espagne, dit-on, va suivre l'exemple ou, si l'on préfère, la mode, qui lui vient de Danemark et d'Italie.

A vrai dire, les directeurs danois n'ont pas inventé de toute pièce — c'est bien le mot de la situation — leur théâtre horaire. Il y a déjà plusieurs années, au *Grand Guignol* de Paris, M. Max Maurey créa ses « spectacles coupés ». On n'y jouait, on n'y joue encore, je crois, que des pièces en un acte. Le spectacle, j'en conviens, y dure plus d'une heure, mais il n'est composé que de courtes comédies, où à l'épouvante condensée d'*Au Téléphone*, d'André de Lorde, succède la joie sans bornes, délirante, de *Théodore cherche des allumettes*, de Courtelins.

Et c'est très *excitant*.

La solution de la crise théâtrale en province ne tient peut-être pas tout entière dans l'innovation que je signale, mais peut-être y a-t-il quand même quelque chose à tenter dans ce sens par les directeurs de théâtre.

CH. DE LA RUE.

Choses d'Espagne

Une lettre de M. Maxime Lecomte

A Monsieur Georges Robert,
Rédacteur en chef
du *Progrès du Nord.*

Mon cher ami,

Lorsque nous nous sommes rencontrés au banquet de la Ligue Républicaine du canton d'Orchies, je me suis largué devant vous d'une sorte de don de prophétie, et nous nous sommes un peu égayés à ce sujet.

Il suffit d'une expérience un peu longue, d'un certain sens politique, d'une observation suffisamment attentive pour suppléer dans une mesure appréciable au don de divination, si sans être appelé à gouverner (on dit que gouverner, c'est prévoir) on peut aisément prévoir.

Je viens d'avoir une confirmation de prévisions justifiées en mettant la main sur un article qui a dû paraître dans le *Progrès*, en avril 1907 (il y a plus de quatre ans), sous le titre: *CHOSES D'ESPAGNE.*

J'étais dans ce pays, en touriste, presqu'en passant, et je rapportais une conversation que j'avais eus, ou plutôt que je supposais avoir eue avec un espagnol, D. Rodriguez, afin de donner mon appréciation d'une manière plus vivante sur le gouvernement de nos voisins, — il était alors ultra-clérical, — et sur notre action commune au Maroc, lorsqu'en France on paraissait avoir pleine confiance dans les sympathies espagnoles.

Voici la fin du colloque :

M. FRANÇOIS. — Ainsi, vous pensez qu'il n'y a pas, en Espagne, une opinion publique, partout la même, sur les objets principaux de la politique intérieure ou extérieure, sur les affaires du Maroc, par exemple ?

D. RODRIGUEZ. — Mon observation peut paraître moins juste, en effet, pour les objets de la politique internationale. Je la maintiens toutefois, en ce sens que dans certaines provinces les intérêts en jeu font qu'on se préoccupe plus ou moins ardemment des affaires marocaines, tandis que dans d'autres, on y reste complètement étranger ou indifférent.

M. FRANÇOIS. — Là où on s'en occupe, que pense-t-on ? Comment apprécie-t-on l'action française ? Quel rôle voudrait-on réserver pour l'Espagne ?

D. RODRIGUEZ. — Je vous ai répondu à l'avance, en vous disant, hier, combien je trouvais juste l'appréciation de Jaurès dans un article de son journal *l'Humanité*. Ne l'oubliez pas, au sujet du Maroc, nous semblons être des amis, j'espère que nous le sommes et que nous le resterons, mais en réalité nous sommes des rivaux, et il faut bien des qualités et des concessions mutuelles pour que des rivaux soient en même temps des amis.

Laissons ces graves sujets, jouissons de l'heure douce qui nous est donnée, en cette saison exquise, et souhaitons que, lorsque j'irai vous voir à Paris, nos deux pays se seront entendus pour le règlement de leurs intérêts économiques et internationaux, et se seront rapprochés par des conceptions semblables du progrès politique et social.

Maxime LECOMTE.

Conseil des Ministres

Un Conseil de cabinet a été tenu hier matin, à neuf heures, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Monis. Il a été suivi d'un Conseil des ministres à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

LES QUESTIONS PARLEMENTAIRES

Les ministres se sont d'abord entretenus des questions, interpellations ou motions qui doivent être discutées à la Chambre au début de la semaine prochaine, en vue d'arrêter le sens des réponses que le gouvernement fera à la tribune. Ils se sont en particulier occupés des propositions déjà déposées et qui tendent à établir l'incompatibilité entre les fonctions de préfet de police et celles de membre du conseil d'administration d'une société financière. C'est M. Constant, sous-secrétaire d'Etat de l'Intérieur, qui, en l'absence de M. Monis, portera la parole dans ce débat.

LA RÉFORME ÉLECTORALE

C'est dans le conseil de mardi prochain que seront arrêtés les termes de la déclaration que fera le gouvernement devant la Chambre au sujet de la réforme électorale. On sait déjà qu'en principe le cabinet s'est prononcé pour la réforme soumise à la Chambre.

Il s'agit de préciser les conditions de cette adhésion. Il se pourrait que les explications du gouvernement qui auraient dû être données par le président du conseil — si ce dernier n'était encore empêché par l'accident qu'il a eu — lui fassent portées à la tribune par la voie d'une déclaration écrite.

LA RÉPRESSION DES ACTES DE SABOTAGE

La garde des sceaux a communiqué le nouveau projet de loi tendant à réprimer les actes de sabotage. Ce projet sera examiné en détail dans le Conseil de mardi.

LA HAUSSE DE LA VIANDE

Le ministre du Commerce a informé le Conseil de l'intention que lui a manifestée M. A. Thomas, député de la Seine, d'inviter le gouvernement sur les mesures qu'il compte prendre pour enrayer l'élévation du prix de la viande. Il se propose de demander à M. Thomas de ne fixer la date de cette interpellation que lorsque sera terminée l'étude à laquelle il se livre, en ce moment, avec son collègue de l'agriculture.

M. LEPINE ET LE CUMUL DES FONCTIONS

C'est M. Constant, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, qui prendra la parole, au nom du gouvernement, dans la discussion du projet de résolution de MM. Perreaud et Boisnard, visant le cumul des fonctions de préfet de police avec celles d'administrateur de Sociétés financières. M. E. Constant rappellera les circonstances dans lesquelles M. Lépine a, en vertu d'une décision gouvernementale, accepté d'être administrateur de la Compagnie de Suez.

Le Cabinet n'est pas d'avis de revenir sur cette décision. D'ailleurs, aucun texte législatif n'interdit le cumul, mais si la Chambre estime qu'il y a incompatibilité, elle pourra manifester son sentiment lorsqu'elle sera appelée à se prononcer sur le projet actuellement soumis à une commission, et qui a pour objet de régler, d'une manière générale, la question des incompatibilités.

L'ÉLECTION DE THIERS

PARLONS-EN

Les « Débats », commentant les résultats de l'élection du Puy-de-Dôme, s'expriment ainsi :

« Ce scrutin est marqué par un petit mystère d'arithmétique politique qui est au fond assez simple. L'arrondissement était représenté depuis 1895 par un blocard, qui en avril 1910 avait encore plus de dix mille voix contre deux cent cinquante voix accordées au socialiste. En juin 1911, quelques mois plus tard, le socialiste unifié est élu par plus de douze mille voix. Est-ce là une multiplication des révolutionnaires ? Nullement, et on ne voit pas que les sociétistes aient gagné de la force. Cet « ouvrier » de la majorité est due à la coalition des partis divers contre la féodalité radicale. Il existe dans cet arrondissement un fort appoint de voix de droite ; elles se sont portées sur le candidat révolutionnaire qui se déclarait partisan de la liberté de l'enseignement et de la réforme électorale. On peut juger comme on voudra ce genre de coalition ; on peut en condamner le principe ; on peut en justifier l'application en remarquant qu'il n'y a au fond pas de différence sensible entre le parti de M. Pelletan et celui de M. Jaurès : le fait demeure ; il s'est déjà produit, il se reproduira. Il y a bien à la Chambre vingt unifiés sur soixante-quinze, si ce n'est davantage, qui ont été élus de cette façon ; il y en aura cent dans la prochaine Chambre, si le scrutin d'arrondissement subsiste. »

Les « Débats » ajoutent : « Il est douteux que les socialistes unifiés parlent beaucoup de l'élection de Thiers, où cependant l'un des leurs a triomphé. Il est sûr que les radicaux n'en parleront pas ».

La Conciliation et l'arbitrage dans les conflits du travail

A l'issue du déjeuner mensuel de la Fédération des Industriels et des Commerçants Français, M. Auguste Isaac, président honoraire de la Chambre de Commerce de Lyon, fait, hier après-midi, à Paris, une conférence sur « la conciliation et l'arbitrage dans les conflits du travail ».

Si la conciliation n'a pas donné jusqu'ici tous les résultats qu'on en attendait, M. Isaac ne désespère de la voir entrer complètement dans nos mœurs petit à petit. Il importe de conserver la loi de 1892.

Faut-il la modifier, et notamment lui donner un caractère prohibitif ? M. Isaac en doute. Il est hostile au projet présenté par le ministère Waldeck-Rousseau, en 1900, pour assurer le recours obligatoire à l'arbitrage. Il pense néanmoins qu'on pourrait rendre obligatoire, sous certaines conditions, la comparution devant le comité de conciliation prévu par la loi de 1892. Ces conditions seraient les suivantes : 1° que le délai-congé soit respecté par les deux parties ; 2° que le déclaration de grève ne soit faite qu'après un vote au scrutin secret.

Mais si la comparution en conciliation peut être rendue obligatoire, l'arbitrage doit rester facultatif.

M. Isaac pense que la création de délégués permanents dans les ateliers ne saurait être imposée.

L'admission des tiers, autrement dit des syndicats, dans les comités de conciliation doit être subordonnée au consentement des deux parties intéressées.

En aucun cas, le Parlement ne devrait intervenir pour contrôler les arbitrages.

En terminant, M. Isaac a exprimé le vœu que la loi intervienne le moins possible dans la solution des problèmes sociaux. Elle ne doit guère entrer en scène que pour faire respecter l'ordre public par les intéressés, qui finiront bien par s'entendre, l'état de guerre ne pouvant les faire vivre.

Les affaires du Maroc

LES NÉGOCIATIONS FRANCO-ESPAGNOLES

Le gouvernement espagnol a fait parvenir tout récemment au gouvernement français un mémorandum dans lequel est justifié, à ses yeux, le débarquement à Larache et l'occupation d'El-Kçar.

Le gouvernement français ayant déjà fait connaître son point de vue, que M. Cruppi, ministre des affaires étrangères, a exposé publiquement vendredi devant la Chambre française, aucune nouvelle conversation importante n'a eu lieu sur la question du Maroc entre les deux gouvernements depuis la remise de ce memorandum.

DÉBARQUEMENT DE RENFORTS ESPAGNOLS

On mande de Larache que le transport espagnol « Almirante-Lobo » est arrivé, ayant à son bord 50 hommes du génie, une centaine de mulets et du matériel de télégraphie sans fil. Les troupes et le matériel furent débarqués dans la nuit et acheminés, dans la mellaïe, sur El-Kçar, ainsi que de nouveaux renforts d'infanterie, sous le commandement du lieutenant-colonel Sylvestre, commandant de la police hispano-marocaine de Casablanca, qui a emmené avec lui une quinzaine de cavaliers du tabor de police de Larache. Le bruit couri que les troupes espagnoles vont effectuer leur concentration à El-Kçar, pour se diriger ensuite plus avant dans l'intérieur du pays.

Mort du docteur Guinard

Le docteur Guinard, — blessé par un fou à l'Hôtel-Dieu — après une agonie douloureuse, est mort hier matin à 2 heures moins un quart, entouré de sa femme, de ses deux filles et de quelques intimes. Ainsi finit une existence de dévouement et de labeur !

Dans la soirée, M. Monis avait envoyé le docteur Le Moyne, chef de son secrétariat, prendre des nouvelles de la victime de Luis Herrero. Le présentant du président du Conseil était chargé, en outre, d'annoncer à l'entourage de l'éminent praticien que le décret le nommant officier de la Légion d'honneur serait soumis ce matin à la signature du Président de la République.

La médaille de Mme Matelot

Le « Journal officiel » a publié, hier, un arrêté du ministère des Travaux publics, décernant à Mme Meletot, née Eugénie Badez, gardienne hors classe du phare de Kerdouis, la médaille d'honneur des travaux publics.

Le choléra à Lyon ?

On a transporté, vendredi soir, à le Morgue de Lyon, le cadavre du jeune Lhôpital, âgé de sept ans, dont le mort serait due, à dit le médecin, au choléra nostras. Son frère, du deux ans plus âgé, est très malade.

Une autre variolo semble résulter de l'enquête de la police. Les deux garçonnets auraient été pris de coliques, après avoir mangé du chocolat à la crème.

L'autopsie du cadavre établira les causes de la mort.

UN TRAMWAY qui joue les brownings

C'est un bien étrange accident que celui dont vient d'être victime M. Victor Potier, ouvrier boulanger, âgé de quarante-sept ans, et demeurant dans le passage Driancourt, à Belleville.

M. Potier traversait le rue du Faubourg-Saint-Antoine, lorsque une détonation retentit, et l'on vit aussitôt l'ouvrier s'abattre, en criant, sur la chaussée ; il venait d'être frappé d'une balle au genou. La blessure était de la plus sérieuse gravité et la blessé fut transporté à l'hôpital Saint-Antoine.

Ce fut tout d'abord en vain que l'on recherchait l'auteur de cet attentat ; personne n'avait été vu tirant sur l'ouvrier, et il ne fallut rien moins que le perspicacité d'un brave agent, pour découvrir le mystérieux tireur qui n'était autre que le tramway de la ligne Louvre-Vincennes.

C'est une carjouche de revolver placée on ne sait comment, ni par qui, sur un des rails qui, écrasée au passage du lourd véhicule, avait lancé le projectile avec une regrettable violence.

Les Tramways suburbains

La Compagnie des Tramways de Lille et l'Électrique Lille-Roubaix-Tourcoing devant la Commission d'enquête.

Les difficultés relatives à la ligne Lille-Armentières sont virtuellement résolues.

Le 6 mai dernier, nous publiions une étude très complète sur les tramways suburbains, les nouvelles lignes Lille-Halluin, Lille-Wambrechies et Lille-Armentières.

La commission d'enquête qui s'est réunie hier, à la Préfecture du Nord, a entendu les intéressés et s'est partiellement prononcée. Avant d'entrer dans le détail de cette importante réunion, il nous semble utile, sinon indispensable, de rappeler dans quelles circonstances l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing obtint la concession des lignes Lille-Halluin, Lille-Wambrechies et Lille-Armentières.

LE PROJET DE L'ELECTRIQUE L. R. T.

M. Mongy avait demandé, en 1900, la concession de 16 lignes de tramways électriques formant un total de 290 kilomètres, tant dans le département du Nord que dans celui du Pas-de-Calais.

L'un dernier, le département du Pas-de-Calais conclusant à la déchéance de M. Mongy et au cours de sa dernière session, le Conseil général du Nord, sans rompre complètement avec celui-ci, l'invitait à présenter, pour le 1er août prochain, des dispositions susceptibles d'un examen définitif.

Trois lignes, celles de Lille-Halluin, Lille-Wambrechies, Lille-Armentières avaient été distraites du réseau interdépartemental projeté, pour être concédées à l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing. Ces trois lignes avaient été étudiées en 1900, mais les modifications avaient été rendues indispensables par les légitimes exigences des populations à desservir.

D'après le projet qui a été soumis hier à la Commission d'enquête, la ligne Lille-Halluin serait raccordée à la ligne Lille-Roubaix-Tourcoing, qu'elle emprunterait jusqu'au Croisé Laroche, après avoir traversé la place du Théâtre et le boulevard Carnot. Elle desservirait Marcq-en-Baroeul et permettrait aux habitants d'Halluin et de Roncq de se rendre rapidement à Lille.

La ligne Lille-Wambrechies desservirait directement La Madeleine et permettrait d'arriver à la Grand'Place de Lille, tête emprunterait les voies de la ligne Lille-Roubaix-Tourcoing jusqu'à l'ancienne ligne du littoral.

La ligne Lille-Armentières pénétrerait dans Lille par la rue de La Bassée prolongée, la place de l'Arbonnoise, le rue des Stations, le rue de Puébla prolongée à travers l'Hôpital Militaire, la rue des Fossés et la rue de la Vieille-Comédie, pour aboutir place Ribour.

On sait que vendredi soir, le Conseil municipal de Lille adoptait un rapport du Maire relatif à cette dernière ligne, rapport que nous avons reproduit hier et dont voici la conclusion :

« Le Conseil confirme le vote déjà émis dans sa séance du 5 courant et donne mission formelle au Maire de protester à la commission d'enquête contre la prolongation de la ligne, même sous forme de lignes de services, au delà de la place du Tourcoing. »

LA RÉUNION DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE. — DES CONCESSIONS RÉCIPROQUES CONDUISENT A UN ACCORD

Dans son rapport sur la ligne Lille-Armentières, le Maire de Lille avait noté que le tracé proposé par la rue des Stations doublait des voies existantes et peu éloignées, « en leur faisant une concurrence condamnée par l'intérêt public. »

Il était des lors permis de penser que la lutte serait âpre, entre la Compagnie des Tramways de Lille et l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing. Il n'en fut rien et de réciproques concessions aboutirent à un accord qui la rédaction des deux conseils d'administration rendra définitif. La réunion d'hier, présidée par M. Faucheur, président de la Chambre de Commerce de Lille, M. Delesalle, maire de La Madeleine, remplissant les fonctions de secrétaire.

Etaient en outre présents, MM. Vincent, préfet du Nord; Charles Delesalle, maire de Lille; Catry, maire de Marcq-en-Baroeul ; Verley, maire de Marquette; Stoclet, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; Grumprel, ingénieur des Ponts et Chaussées, et Huet, chef de division à la Préfecture.

La Compagnie des Tramways de Lille était représentée par M. Faure, et l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing par MM. Thadée Natanson et Guyon.

La réunion qui avait commencé à trois heures, ne prit fin qu'à huit heures et demie.

Diverses interviews nous permettent d'en donner un compte rendu d'une scrupuleuse exactitude :

Avis favorable lui donné au projet Lille-Halluin. Seuls quelques détails furent discutés.

Avis favorable lui également donné au projet Lille-Wambrechies sous cette réserve que le point terminus ne serait pas placé place du Théâtre, mais le serait à l'extrémité de la rue des Arts, non loin du Lycée.

Ces menues questions réglées, on aborda celle de la ligne Lille-Armentières.

M. Charles Delesalle protesta contre la prolongation de la ligne au delà de la place de Tourcoing et contre tout projet de ligne de service destinée à relier la ligne d'Armentières à celle du Grand Boulevard. Il fit valoir que cette ligne intermédiaire couperait les lignes de la Compagnie de Lille.

Au nom de l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing, M. Thadée Natanson répondit que cette ligne ne serait utilisée que le matin et la nuit, à des heures peu fréquentées. « Si on nous en prive, continua-t-il, nous deverons construire de nouveaux ateliers. Les nôtres sont situés le long du grand boulevard et quand nos voitures auront besoin de réparations, nous ne pourrons les y transporter. Il en résultera pour nous une lourde charge. Si un accord survenait au sujet de la réparation de nos voitures entre notre Compagnie et la Compagnie de Lille, dont les ateliers sont situés rue Auber, nous renoncerions volontiers à la ligne intermédiaire. »

Le directeur de la Compagnie de Lille accueillit favorablement cette proposition. Si celle-ci est acceptée par les Conseils d'administration de la Compagnie de Lille et de l'Electrique Lille-Roubaix — et il est très probable qu'elle le sera — l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing renoncera à prolonger la ligne Lille-Armentières au delà de la place de Tourcoing.

Entre temps, M. Faure avait déclaré que la concession de la ligne Lille-Armentières avait été sollicitée en 1897 par la Société des Tramways de Lille qui, ayant son terminus à Lomme, paraissait tout indiquée pour poursuivre ses voies jusqu'à Armentières.

La commission d'enquête tiendra une dernière réunion mercredi prochain, à deux heures. La Compagnie de Lille et l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing auront à ce moment reçu la réponse de leurs Conseils d'administration et la commission d'enquête n'aura plus qu'à se prononcer.

Mais l'affaire est virtuellement close.

Paul-T. PELLEAU.

LE BUDGET AU SÉNAT

Séance du samedi matin

La séance est ouverte à 9 heures 45, sous la présidence de M. Dubost.

Le Budget de la Guerre

Le Sénat entame la discussion du budget de la guerre.

M. Richard Waddington, rapporteur, présente au Sénat un exposé général sur le budget de la guerre.

Le budget s'élève à environ 900 millions. Il nous permet d'entretenir sur le pied de paix 595.000 hommes, parmi lesquels 40.000 hommes des services auxiliaires.

Le sénateur de la Seine-Inférieure présente différentes critiques que l'on peut résumer ainsi : on prend dans les services auxiliaires des hommes insuffisants, ce qui détermine un taux trop considérable de la morbidité et de la mortalité dans notre armée, comparativement à celui des autres puissances. Le chiffre des déserteurs et des insoumis est beaucoup trop élevé.

M. Waddington conclut en affirmant que le chiffre du budget de la guerre, si élevé soit-il, est insuffisant pour faire face aux besoins de l'armée.

Diverses observations sont présentées par MM. de Goulaine, Delahaye, de Trévenoux, puis la séance est levée à midi.

2e séance du samedi 17 juin

Le Sénat, sous la présidence de M. Antonin Dubost, continue la discussion du budget de la guerre.

M. de Trévenoux parle des réformes relatives à l'instruction des officiers de réserve, à la réorganisation des Ecoles, à l'organisation d'un corps d'état-major d'armée et à l'avancement concernant celui-ci, il demande qu'on revienne à l'ancien système.

M. Gaudin de Villaine présente quelques observations sur les augmentations spéciales des officiers, la situation des sous-officiers rengagés, etc., et se déclare hostile à la transformation de la tenue de notre armée.

Le général Langlois parle de la crise de l'avancement qui sévit, du reste, partout et sévit au Allemagne plus fort que chez nous.

M. Baiguo rend hommage aux efforts du général Roques et des brillants officiers aviateurs qu'il est en train de former. (Applaudissements ! Il salue les disparus. (Nouveaux applaudissements.)

M. le général Sebron, ministre de la Guerre, répond aux précédents orateurs, après avoir adressé un hommage ému à ses prédécesseurs, MM. le général Brun et Maurice Berteaux. (Applaudissements.)

Il consacrera tous ses efforts à réaliser les réformes utiles parmi celles signalées. Il se déclare opposé au système des échs. (Applaudissements) et termine en disant :

« Quand on est militaire on ne peut avoir qu'une attitude : être avec le Gouvernement, eaux qui ne seraient pas avec lui n'ont qu'à s'en aller ! » (Vifs applaudissements.)

Quant à l'aviation, le Ministère poursuivra le programme de ses prédécesseurs et a la ferme volonté d'aboutir. (Applaudissements.)

La discussion générale est close.

La séance, levée à 7 heures, est renvoyée à lundi matin.

M. Fallières au Concours agricole

Le Président de la République, accompagné de M. Ramondou, secrétaire général de la présidence, et des colonels Guise et Delengé, officiers d'ordonnance, a quitté Paris à une heure cinquante le palais de l'Elysée pour se rendre au Champ-de-Mars et a visité le concours général agricole.

Il a assisté au défilé des chevaux qui a duré près d'une heure et a beaucoup admiré les produits exposés.